



**PRÉFÈTE
DE RÉGION
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APORA
ASSOCIATION RÉGIONALE DES ENTREPRISES
POUR L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Campagne d'information et de prévention 2023 sur les "risques industriels majeurs"

GUIDE

Les bons réflexes en cas d'accident

4 établissements concernés dans votre bassin

ADISSEO
ALL'CHEM
ERASTEEL
LAGARDE



Toutes les informations
sont à retrouver sur le site
lesbonsreflexes.com



Oui

vous êtes dans
une zone à risques.

Il existe plus de 120 établissements industriels dits "à risques majeurs" en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dont certains près de chez vous.

Engendrés par une production industrielle dont notre société a besoin, ces risques font l'objet de mesures drastiques pour éviter qu'un accident ne survienne. Mais le risque zéro n'existe pas...

Alors, lisez cette brochure et soyez prêts !



Le mot de la Préfète

Vous informer et vous protéger

“Vous habitez ou travaillez dans une zone à risques industriels majeurs. Notre devoir est de vous protéger, mais aussi de vous informer. Cette brochure (et ses compléments accessibles par QR code sur le site internet Les bons réflexes) vous présente les risques auxquels vous pouvez être exposés et la conduite à tenir en cas d’alerte. N’en négligez pas la lecture, il en va de votre sécurité et de celle de vos proches, car le risque nul n’existe pas. Si un accident survient, vous devez être prêts à agir en respectant les consignes de sécurité. Celles-ci sont simples à appliquer et capitales pour la protection de tous.”

Fabienne Buccio, Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Pourquoi cette campagne ?

L’information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire. Tous les 5 ans, les industriels sont tenus de sensibiliser les riverains à l’existence des risques, à leurs conséquences potentielles et aux bons réflexes à adopter en cas d’accident.

Quelles sont les activités industrielles concernées ?

Il s’agit notamment d’établissements classés « Seveso », d’installations nucléaires de base (INB), de stockages souterrains ou d’infrastructures de transport de matières dangereuses et de certains laboratoires. Ils font l’objet d’un Plan particulier d’intervention (PPI) qui définit l’organisation des secours et les moyens d’intervention en cas d’accident.

Quels sont les types de risques ?

Selon la nature des produits impliqués, un accident peut entraîner un incendie, une explosion ou une émission de substances toxiques ou radioactives.

Pourquoi recevez-vous cette brochure ?

Votre commune de résidence est touchée par le périmètre PPI d’un ou plusieurs établissements à risques.

Si vous recevez l'alerte, ayez les bons réflexes.



En cas de survenue d'un accident dans votre zone géographique, vous serez prévenu par une notification sur votre téléphone mobile (dispositif FR-Alert) et, dans la plupart des cas, par la sirène d'alerte. Ne paniquez pas, l'essentiel à savoir se trouve dans cette brochure.



*Il s'agit là des principaux moyens d'alerte, communs à tout le territoire. Pour savoir ce qui est prévu en complément dans votre zone d'habitation, **contactez votre mairie !***

OUI



**ABRITEZ-VOUS
DANS LE BÂTIMENT
LE PLUS PROCHE.**

Fermez portes, fenêtres et volets.



**RESTEZ
À L'ÉCOUTE
DES CONSIGNES.**

Écoutez la radio ou consultez
les réseaux sociaux de votre préfecture.

NON



**N'ALLEZ PAS
CHERCHER
VOS ENFANTS
À L'ÉCOLE.**

Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques.



**ÉVITEZ DE
TÉLÉPHONER**

Vous laissez ainsi les réseaux disponibles
pour les secours.

FR-Alert, comment ça marche ?

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, déclenché lors d'un accident industriel majeur, d'une catastrophe naturelle, d'un attentat... Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. En cas d'accident, vous recevrez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

Et la sirène, elle ressemble à quoi ?

De nombreux sites sont équipés d'une sirène. Le son qu'elle émet en cas d'accident industriel majeur est caractérisé par une durée et des modulations spécifiques. Elle est testée en version courte le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h par les sites équipés. Pour l'écouter, rendez-vous sur le site internet des Bons réflexes.





Voilà

ce que l'on fait pour réduire les risques.



Tout au long de l'année, pouvoirs publics et industriels travaillent ensemble pour réduire les risques à la source, garantir la sécurité de tous et limiter les conséquences en cas d'accident.



EN SAVOIR +

Pour connaître les mesures spécifiques prises par les établissements proches de chez vous : www.lesbonsreflexes.com

Pour connaître l'ensemble des risques de votre territoire : www.georisques.gouv.fr

Pour suivre l'actualité des contrôles des installations nucléaires de base et en savoir plus sur la distribution d'iode : www.asn.fr
(rubrique L'ASN informe puis Situations d'urgence)

The background image shows an industrial site. In the foreground, a worker wearing a hard hat and safety vest is walking. In the middle ground, a large truck is parked. The background features industrial structures and a hazy sky. The text is overlaid on semi-transparent yellow boxes.

1

Réduction des risques à la source

Les industriels réalisent des études de dangers pour recenser l'ensemble des risques et mettre en place les mesures permettant de les maîtriser. Ces études sont instruites par l'État, qui réalise des inspections au moins une fois par an et peut demander des mesures de sécurité complémentaires.

2

Maîtrise de l'urbanisation

L'État et les collectivités organisent l'aménagement du territoire pour faire cohabiter au mieux activités industrielles et populations, et limiter les conséquences d'un éventuel accident.

3

Préparation aux situations d'urgence

Les industriels et les pouvoirs publics élaborent des plans de secours, déclenchables en cas d'accident par les sites ou par la Préfecture selon l'étendue du sinistre. Ces plans sont régulièrement testés lors d'exercices.

4

L'information du public

Une population informée des risques encourus et des bons réflexes à adopter en cas d'accident, c'est une population mieux protégée et qui facilitera les secours. C'est l'objet de cette campagne !

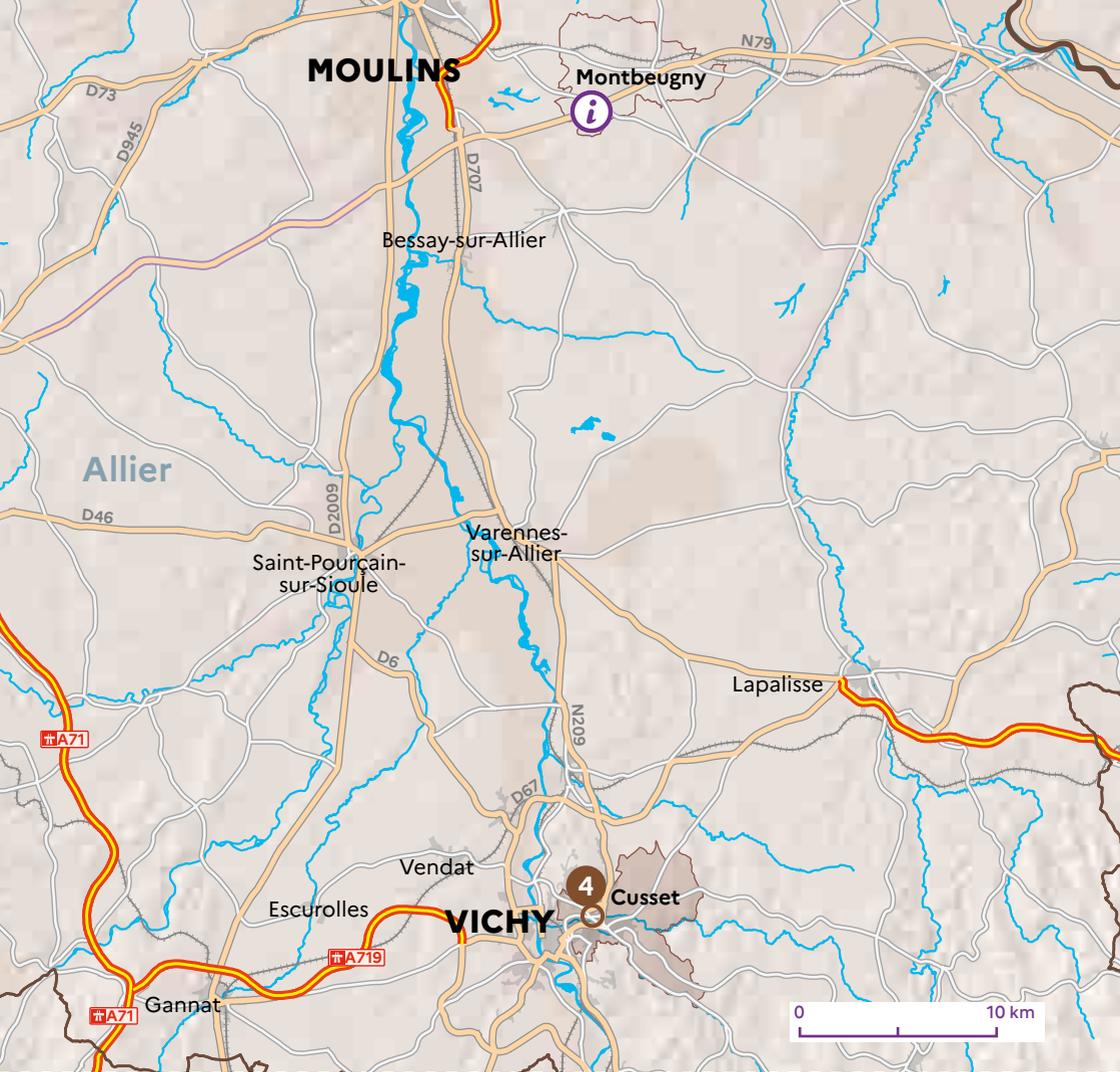
Les sites industriels de votre secteur



BASSIN « ALLIER »

Les entreprises concernées.

Entreprises	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Page
1 ADISSEO	Commentry		2500 m	10
2 ALL'CHEM	Montluçon		800 m	10



Entreprises	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Page
3 ERASTEEL	Commentry		230 m	11
4 LAGARDE	Cusset	  	520 m	11

 LOG'INNOV situé à Montbeugny - Lire l'encadré page 11

Les sites industriels de votre secteur.

LES DIFFÉRENTS RISQUES : QUE SIGNIFIENT LES PICTOGRAMMES ?



Risque d'explosion

Effets : Onde de choc (effet de surpression), projections de débris souvent accompagnées de dégagement de chaleur et de fumées.

Conséquences possibles :

Traumatismes directs liés à l'onde de choc, blessures dues aux projections d'éclats et brûlures liées aux effets thermiques qu'une explosion peut créer.



Risque d'incendie

Effets : Dégagement de chaleur (effet thermique) et de fumées (gaz) éventuellement toxiques.

Conséquences possibles :

Brûlures, asphyxie et intoxication par les fumées.



Risque écotoxique

Effets : Dispersion dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour les organismes vivants et leur écosystème.

Conséquences possibles :

Les produits dangereux pour l'environnement aquatique représentent une menace pour les organismes (poissons, crustacés, algues) et peuvent provoquer la dégradation du milieu (faune et flore).



Risque toxique

Effets : Dispersion dans l'air, dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour la santé.

Conséquences possibles :

Les produits toxiques sont dangereux pour la santé. Ils peuvent provoquer des nausées, des irritations des yeux, de la peau, atteintes des poumons ou plus généralement de l'organisme. Les émanations toxiques sont parfois inodores et incolores.

ADISSEO

Rue Marcel Lingot
03600 Commenry / Tél. 04 70 28 70 00

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/



Activités : Fabrication d'additifs nutritionnels destinés principalement à l'alimentation animale et formulation d'additifs nutritionnels liquides, solides, concentrés ou dilués

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 22 juillet 2021 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2022

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 2500 m



Les risques et leurs effets : mélange de produits incompatibles lors d'un dépotage : transfert d'un liquide depuis une citerne de livraison vers une cuve de stockage

ALL'CHEM

Rue Marceau
BP 577
03108 Montluçon / Tél. 04 70 03 75 25
contact.allchem@groupe-seche.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/01b



Activités : Fabrication d'intermédiaires avancés et principes actifs

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 11 mai 1993 modifié en 2014 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2018. Révision en cours

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 800 m



Les risques et leurs effets : fuite de produit toxique au niveau d'un équipement industriel



ERASTEEL COMMENTRY

1 place Martenot
03600 Commentry / Tél. 04 70 28 78 00
erasteel.info@eramet-erasteel.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/01c

Activités : Production d'aciers rapides (à outils) et de coulées mères d'alliages spéciaux et recyclage de déchets métallifères

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 25 janvier 2016 régit les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 230 m

Les risques et leurs effets : explosion pneumatique de gaz

LAGARDE

22 boulevard Jean Lafaure
03300 Cusset / Tél. 04 70 30 88 30
entreprise@lagarde.fr

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/01d



Activités : Stockage et exploitation de carburants, combustibles et lubrifiants

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 6 juillet 2010 régit les activités du site / L'étude de dangers a été mise à jour en juin 2020



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 520 m

Les risques et leurs effets : incendie ou explosion de produits pétroliers

À NOTER DANS CE BASSIN...

LOG'INNOV est installé depuis début 2021 à Montbeugny au sein du Logiparc 03. Exploitant d'un entrepôt logistique SEVESO Seuil Haut, Log Innov réalise des prestations de service de logistique sécurisée : stockage, réception de marchandises, préparation de commandes, expédition, tenue de stocks pour ses clients, traçabilité des marchandises, emballage et étiquetage. Il ne réalise aucune transformation de marchandise ni aucun transvasement. Il dispose d'un haut niveau de sécurité dans son entrepôt : murs coupe-feu 4h assurant un compartimentage des cellules et extinction automatique par mousse à haut foisonnement permettant de garantir une extinction très rapide d'une cellule. L'étude de dangers du site a montré que, quels que soient les produits considérés, aucune zone de danger n'atteint les limites de propriété. En matière de gestion de crise, un Plan d'Opération Interne a été établi et est testé chaque année en collaboration avec les autorités compétentes.

Tout

sur le site internet

lesbonsreflexes.com

À tout moment, retrouvez les informations utiles sur les risques industriels dans votre région et la conduite à tenir en cas d'alerte.

La liste des établissements concernés, filtrable par localité

Une page détaillée pour chacun

Les différents types de risques existants



Les moyens d'alerte et les consignes à appliquer

Des conseils pour bien se préparer

Des actualités sur les risques

Les mesures prises pour les réduire